La Celle Saint-Cloud

République Française

Département des Yvelines

78170

DECISION MUNICIPALE N° 2025.28

CONTRAT DE CESSION DES DROITS DE REPRÉSENTATION CONCERT DU GROUPE WHY NOTE FÊTE DE LA VILLE / 28 JUIN 2025

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R.2123-1,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

Considérant les orientations de la ville de La Celle Saint-Cloud dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant l'intérêt de proposer des animations musicales pour les Fêtes de la Ville qui se dérouleront le samedi 28 juin 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de signer un contrat de cession des droits de représentation pour le concert qui y sera proposé,

DÉCIDE

Article 1 :
De signer le contrat de cession des droits de représentation, et leurs éventuels avenants, avec l'Association PLANETE EQUINOX, pour le concert du groupe de musique WHY NOTE, pour un total de 1 200 € TTC.

Article 2 :
Le règlement des dépenses s'effectuera conformément aux dispositions du contrat.

Article 3 :
Les crédits sont inscrits au BP 2025, section de fonctionnement chapitre 011, article 6232.

Article 4 :
Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal.

Article 5 :
Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 24 juin 2025

MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD ★ 78170 ★

Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20250624-2025-28-AR
Date de réception préfecture : 27/06/2025